

Département des services publics du Massachusetts

Formulaire de procédure de règlement des griefs en matière de droits civils et de non-discrimination

Le Département des services publics du Massachusetts (« DPU ») a pour politique de ne refuser à personne des avantages ou de ne pas faire l'objet de discrimination, d'intimidation ou de représailles dans le cadre d'un programme, d'un service ou d'une activité du DPU en raison du sexe, de la race, de la couleur, de la religion, de la croyance, de l'origine nationale (y compris la maîtrise limitée de l'anglais), de l'identité sexuelle, du revenu, de la classe, du handicap, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'ethnicité, de l'information génétique, de l'ascendance ou du statut d'ancien combattant de cette personne. Le DPU exige également de ses sous-traitants qu'ils se conforment à cette politique.

Le DPU ne pratique aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion, la croyance, l'origine nationale (y compris la maîtrise limitée de l'anglais), l'identité sexuelle, le revenu, la classe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, l'information génétique, l'ascendance ou le statut d'ancien combattant dans l'administration de ses programmes ou de ses activités. Le DPU n'exerce pas de représailles ni d'intimidation à l'encontre d'une personne parce qu'elle a exercé son droit de participer à des actions protégées par les lois et réglementations fédérales et étatiques applicables en matière de droits civils et de non-discrimination, de s'opposer à des actions interdites par les lois et réglementations fédérales et étatiques applicables en matière de droits civils et de non-discrimination, ou dans le but d'interférer avec de tels droits. Le DPU est responsable de la coordination des efforts de mise en conformité et de la réception des demandes concernant les exigences de non-discrimination mises en œuvre par la législation fédérale ou étatique, y compris le titre VI de la loi sur les droits civils de 1964, telle que modifiée, la section 504 de la loi sur la réhabilitation de 1973 et la loi sur la discrimination fondée sur l'âge de 1975.

Toute personne estimant avoir été victime de discrimination, d'intimidation ou de représailles de la part du DPU, dans le cadre de l'un de ses programmes ou de l'une de ses activités, ou de l'un de ses employés ou sous-traitants, ce qui est interdit par la législation fédérale ou étatique en matière de non-discrimination, peut soumettre le présent formulaire de règlement des griefs au DPU. (Voir les sections II et III ci-dessous).

La réclamation doit être déposée dans un délai de 180 jours civils à compter de la date de l'acte discriminatoire présumé, de la date de sa découverte ou de la dernière occurrence d'un acte présumé continu. Si la discrimination présumée est fondée sur une série d'actions continues, veuillez fournir des détails indiquant quand la discrimination présumée a commencé et comment elle s'est poursuivie jusqu'à l'acte de discrimination présumée le plus récent. La procédure de règlement des griefs du DPU n'empêche pas le requérant de déposer des plaintes formelles

auprès d'autres agences fédérales ou de l'État, ou de faire appel à un avocat privé pour les plaintes alléguant une discrimination.

Section I : Informations de contact		
Nom :	Téléphone :	Téléphone (travail) :
Adresse :	Ville, État, Code postal :	
Avez-vous besoin de documents relatifs au traitement de ce grief dans un format accessible ?		
Gros caractères _____ Cassettes audio _____ TDD (pour les sourds et malentendants) _____ Autre _____		
Si oui, contactez la coordinatrice du DPU pour les questions de non-discrimination, Andrea Rivera Casul, au (857) 274-6194 ou à l'adresse andrea.r.casul@mass.gov . Téléimprimeur (TTY)# Mass Relay Service 1-800-439-2370		
Section II : Grievs en matière de discrimination		
Date de l'acte discriminatoire présumé, date à laquelle le plaignant a eu connaissance de l'acte discriminatoire présumé ou date du dernier acte d'une série d'actes discriminatoires présumés :		
Nom(s), adresse(s) et titre(s) des fonctionnaires ou entités présumés responsables de la discrimination :		
Lieu DPU de l'incident, le cas échéant :		

Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre avocat ou de votre représentant autorisé, le cas échéant :

Le(s) nom(s), adresse(s) et numéro(s) de téléphone de la (des) personne(s) victime(s) de discrimination (si elle(s) est (sont) différente(s) du demandeur), ainsi qu'une explication de la relation du demandeur avec la (les) personne(s) :

Veillez indiquer le(s) motif(s) pour lequel (lesquels) vous estimez que la discrimination alléguée s'est produite :

Catégories protégées par les lois fédérales sur les droits civils :

<input type="checkbox"/> Race	<input type="checkbox"/> Couleur de peau	<input type="checkbox"/> Origine nationale (y compris la maîtrise limitée de l'anglais)	
<input type="checkbox"/> Handicap	<input type="checkbox"/> Sexe	<input type="checkbox"/> Âge	<input type="checkbox"/> Intimidation et/ou représailles

Catégories protégées par la loi ou les ordonnances de l'État :

<input type="checkbox"/> Handicap	<input type="checkbox"/> Croyance	<input type="checkbox"/> Sexe	<input type="checkbox"/> Orientation sexuelle	<input type="checkbox"/> Religion	<input type="checkbox"/> Généalogie
<input type="checkbox"/> Genre	<input type="checkbox"/> Ethnicité	<input type="checkbox"/> Âge	<input type="checkbox"/> Identité de genre	<input type="checkbox"/> Expression du genre	<input type="checkbox"/> Statut de vétéran
<input type="checkbox"/> Antécédents	<input type="checkbox"/> Autre (indiquez)				

Expliquez aussi brièvement et clairement que possible ce qui s'est passé et comment vous pensez avoir été victime d'une discrimination. Indiquez qui était impliqué. N'oubliez pas d'indiquer comment d'autres membres du public ont été traités différemment de vous. Joignez également tout document écrit relatif à votre grief, y compris les coordonnées de tout témoin de l'action ou des actions à l'origine du grief. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez des feuilles supplémentaires.

Section III : Avez-vous déposé un grief auprès d'un autre organisme ou tribunal étatique, local ou fédéral ?

Oui

Non

Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer le(s) nom(s) de l'agence et les coordonnées de la personne de l'agence/du tribunal où le grief a été déposé. Vous pouvez joindre des feuilles supplémentaires avec plus d'informations si nécessaire.

Nom(s) de l'agence :

Personne de contact :

Adresse :

Ville :

État :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Remarque : vous pouvez déposer une plainte en vertu du titre VI auprès d'une agence fédérale ou auprès du bureau de la justice environnementale de l'EEA (Secrétariat exécutif à l'énergie et aux affaires environnementales)/du DPU, ou auprès des deux. Les griefs peuvent être déposés auprès du Bureau de la justice environnementale de l'EEA/du DPU à l'adresse indiquée à la dernière page de ce formulaire.

Veillez noter que : Les griefs fondés uniquement sur les protections de l'État ne peuvent être déposés qu'auprès du DPU.

Section V : Signature :

Veillez signer ci-dessous. Vous pouvez joindre tout document écrit ou toute autre information que vous jugez pertinente pour votre grief ou votre plainte.

Signé sous peine de sanctions pénales pour parjure ce _____ jour de _____, 20 ____.

Signature

RMARQUE : Le DPU ne peut pas accepter une plainte ou un grief sans signature.

Veillez envoyer le formulaire complété par voie électronique ou par courrier à l'adresse suivante :
Department of Public Utilities
One South Station, Third Floor,
Boston, MA 02110
Attn: Andrea Casul, Non-Discrimination Coordinator
Email: andrea.r.casul@mass.gov